

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.



UFF Multi Actifs Durables - Part P - FR0013202660

Produit

Produit : UFF Multi Actifs Durables - Part P

Code ISIN : FR0013202660

Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

Date de production du document d'informations clés : 31/12/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Durée de vie du produit : 99 ans

Objectifs :

L'objectif du fonds, au travers de son maître, est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, au travers de l'investissement dans le fonds maître Multi Actifs Durables (part I), une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index) en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.** L'investissement d'UFF Multi Actifs Durables est de 85% minimum au travers du fonds maître et à titre accessoire en liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du fonds est un indice composite 20 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return (MXWOEUR Index) + 40 % Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index). L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut investir dans les titres en dehors de cet indicateur dans la limite de 10% maximum.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions, d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents mais également d'OPCI. **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).** (i) **Pour les Etats :** cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés de l'univers d'investissement selon la répartition suivante : 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. - score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ; - score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone et l'économie verte. (ii) **Pour les Entreprises :** sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles sur chacun des univers d'investissement initiaux (20% sur l'univers actions et 20% sur l'univers des obligations d'entreprises). **Etape 2 : Analyse financière et carbone.** (i) **Pour les Etats :** une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1 est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique qui sont détaillés dans le prospectus. (ii) **Pour les Entreprises :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Le fonds pourra également investir des instruments de la finance durable à hauteur de 75% maximum de l'actif net comme les obligations vertes, les obligations durables, les obligations sociales et les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable. Les obligations vertes, sociales et durables sont sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel des Green Bonds Principles, des Social Bond Principles, des Sustainability Bond Guidelines et des Sustainability Linked Bond Guidelines définis par l'International Capital Market Association (ICMA). Les émetteurs d'instruments de la finance durable feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone. **Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone :** la société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Toutefois la limite à cette méthodologie porte sur la qualité des informations collectées par la société de gestion et la transparence des émetteurs. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en OPCI qui devront avoir obtenu le label ISR ou respecter les mêmes critères dudit label. Ainsi, le fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG et promeut les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR). Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif net en action. Le FCP pourra également détenir des actions suite à la détention d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 50% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 60% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper), de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations privées de qualité équivalente à « Investment Grade » (jusqu'à 10% de l'actif net), d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield (titres spéculatifs) jusqu'à 60% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion) et jusqu'à 10% en non noté. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Le fonds pourra également investir en obligations contingentes convertibles jusqu'à 10% de l'actif net. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou d'OPCI et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. **Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs de l'OPCVM.** L'OPCVM pourra investir en sociétés/entreprises/émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés : Tous souscripteurs, plus particulièrement dans le cadre de programmes d'investissement commercialisés auprès de la clientèle de l'Union Financière de France Banque

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.

Dépositaire : CACEIS BANK

Autres informations :

Rachats centralisés chaque jour jusqu'à 11h00 auprès de CACEIS BANK et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 480 €	7 730 €
	Rendement annuel moyen	-25,16 %	-8,23 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 480 €	8 150 €
	Rendement annuel moyen	-25,16 %	-6,59 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 920 €	10 240 €
	Rendement annuel moyen	-0,76 %	0,78 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 750 €	11 540 €
	Rendement annuel moyen	17,46 %	4,90 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	543 €	864 €
Incidence des coûts*	5,49 %	2,90 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,68 % avant déduction des coûts et de 0,78 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,49 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	143 €

Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance : Rachats centralisés chaque jour jusqu'à 11h00 auprès de CACEIS BANK et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : CACEIS Bank

Forme juridique : FCP

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable>.

Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.